



Déclaration des administrateurs CGT des Conseils d'Administrations des Caisses d'Allocation Familiales

Suite à l'adoption, le 21 octobre dernier, de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (loi ASAP), la CGT estime que la réforme des modes d'accueil petite enfance voulue par le gouvernement pour 2021 ne répond pas aux exigences de qualité nécessaire et voulu par les professionnels.

La seule logique gouvernementale de cette réforme consiste à améliorer la productivité et la rentabilité des accueils de jeunes enfants.

Que ce soit dans le secteur public, associatif ou privé les mesures envisagées font craindre :

- La diminution des professionnels diplômés pour l'encadrement des enfants à certaines heures de la journée
- L'accueil en surnombre possible tous les jours
- L'accueil jusqu'à 16 enfants dans les micro-crèches
- La réduction de la surface par enfants de 7 m2 à 5, 5 M2
- L'administration de médicaments aux enfants par du personnel non qualifié pour cet acte

Alors même que nous traversons une crise sanitaire sans précédent accentuant les contraintes sur le personnel par l'intermédiaire de protocoles difficilement applicables, les professionnels de l'accueil du jeune enfant dont les missions essentielles sont ignorées et méprisées.

Les administrateurs CGT dénoncent ce projet gouvernemental et soutiennent l'ensemble des professionnels en lutte durant cette période pour :

- Le bien-être et la sécurité des enfants
- Un service public de qualité de la petite enfance
- Des conditions de travail décentes
- Une véritable reconnaissance des professionnels
- Une augmentation des professionnels en rehaussant les normes d'encadrement à 1 pour 5 enfants tout âge confondu
- Une revalorisation des salaires et des carrières
- Une politique ambitieuse de la petite enfance véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société